

3A BATIMENT

SARL au capital de 1.000 €
23/25 Rue Jean Jacques Rousseau
75001 PARIS 1^{ER} ARRONDISSEMENT

RCS PARIS 824 685 861

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

En date du 01 Septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 1 Septembre à 10h30

Les Associés de la société 3A BATIMENT, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société 1 Rue de Turbigo 75001 PARIS sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du Siège Social
- Modification des statuts

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de _____ 1 part
- - La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de _____ 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- TEXTE DE RESOLUTION

- PREMIERE RESOLUTION

Le siège social de la société est transféré 23/25 Rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'article 5 des statuts est ainsi modifié « Le siège de la société est fixé 23/25 Rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 10h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Aurélien DELRIEU

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script that begins with a large, circular flourish and extends horizontally to the right.